



# L'Escalade sur Blocs

## L'ESCALADE SUR BLOC EN TOUTE SECURITE

### A SAVOIR

**Taux d'encadrement obligatoire** (réf : circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, paru au BO n°7 HS du 23-09-99)

En maternelle : jusqu'à 12 élèves, 2 adultes dont le maître de la classe  
au delà de 12 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 6 élèves

En élémentaire : jusqu'à 24 élèves, 2 adultes dont le maître de la classe,  
au delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves.

### **Taux d'encadrement recommandé**

En maternelle : pour les petites sections nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de faire encadrer chaque groupe de 6 enfants par 2 adultes (un adulte pour la montée et un autre pour la descente) !

En élémentaire : nous vous recommandons d'appliquer le taux d'encadrement exigé pour la maternelle. Ceci nous permet de faire grimper les élèves en groupes restreints (6 élèves max. par adulte), ce qui réduit le temps d'attente et permet ainsi un travail de qualité.

Dans tous les cas : il serait souhaitable que l'enseignant de la classe n'ait pas la responsabilité d'un groupe afin de pouvoir circuler de groupe en groupe.

### **Qualification des accompagnateurs**

En ce qui concerne les **intervenants bénévoles** :

Aucune spécialisation particulière ni diplôme n'est exigible. Ils pourront obtenir leur agrément pour « ... encadrer toutes les activités physiques et sportives, sous réserve d'une vérification de qualification, sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, résultant de la participation à un stage spécifique et/ou à des journées d'information » (circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, annexe 5).

Ainsi une réunion de préparation permettant d'informer les accompagnateurs bénévoles sur l'organisation de la rencontre sera conduite par le directeur ou l'enseignant. Les formulaires d'agrément seront adressés à l'Inspection au moins 15 jours avant la rencontre (cadre en pj).

Sur place avant le début de l'activité, l'enseignant rappellera les informations aux parents présentant le circuit et leur précisant leur rôle à tenir auprès du groupe d'élèves dont ils auront la responsabilité ; il leur montrera également comment effectuer la parade de l'enfant grimpeur, geste de sécurité essentiel. (cf. p.3 « l'escalade en toute sécurité »)

En ce qui concerne les **intervenants rémunérés** : Ceux-ci sont régis par la Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 dite « Loi sur le sport », qui exige la possession d'un diplôme correspondant pour encadrer une activité sportive. Une ATSEM (non qualifiée pour encadrer les activités physiques et sportives) ne peut donc pas être prise en compte dans le taux d'encadrement minimum exigé. Il en est de même pour une AVS ou EVS si elle ne possède pas la qualification requise. En revanche, ces deux types de personnes peuvent être prises en compte dans le taux d'encadrement de la vie collective.



## A FAIRE

### Avant la sortie

- Prévoir des parents pour gérer les groupes, tenir la réunion d'information et adresser les formulaires « Demande d'agrément pour intervenants bénévoles en EPS » à l'Inspection. (cf. paragraphe ci-dessus).

L'enseignant reste responsable de sa classe mais délègue cette responsabilité au parent en charge du groupe...

- Demander une autorisation parentale puisque la rencontre inclut la pause méridienne, hors temps scolaire.

- S'assurer que le contrat d'assurance de l'école inclut l'assurance des élèves durant cette pause méridienne. Si ce n'est pas le cas, vérifier que le responsable légal de l'enfant a souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accidents.

- Effectuer une reconnaissance du site, si vous ne le connaissez pas. Vous trouverez les plans des circuits en pj.

- Informer les élèves du déroulement de la sortie et leur expliquer les consignes de sécurité inhérentes à l'activité (cf. fiche suivante).

- Leur demander de se vêtir de vêtements usagés et peu fragiles dont un pantalon protégeant les genoux (qui servent parfois lors des sorties de blocs → pas de short) et de chaussures maintenant bien le pied (type baskets ou chaussures légères de randonnée ; éviter les semelles lisses).

### Lors de la sortie

- Prévoir une logistique de secours (pharmacie, pince à épiler portable, etc.) et la boisson (eau de préférence) par groupe. Une pharmacie par groupe ?

- Se munir des fiches élèves et des formulaires d'agrément des intervenants bénévoles en EPS dûment remplis et signés par l'IEN.

- Déterminer un lieu de rassemblement où déposer ses affaires. Préciser l'heure de fin d'activité avant que les groupes ne se dispersent. Prévoir également un signal sonore de regroupement immédiat (en cas d'urgence).

- A la suite du temps d'information donné aux parents (cf. paragraphe « intervenants bénévoles »), répartir les groupes le long du circuit à quelques numéros d'écart. Chaque groupe commencera ainsi par un numéro différent, ce qui permettra aux enfants d'éviter une trop longue attente.

### Quelques gestes utiles

- L'escalade nécessitant des semelles de chaussures propres, prévoir pour chaque groupe, un chiffon et/ou un bout de moquette pour s'essuyer les pieds au pied du rocher. Ceci empêche que les premiers salissent les rochers pour les suivants et qu'ultérieurement ils deviennent glissants.

- Afin de maintenir la propreté du site, il est indispensable d'amener des sacs poubelles et de veiller à ce que les enfants y déposent toutes leurs ordures. Ces sacs seront ramenés à l'école car il n'y a pas de poubelle sur place.



## CONSIGNES POUR LES ACCOMPAGNATEURS

Afin que la sortie puisse se dérouler dans les conditions de sécurité les meilleures et que les enfants y soient pleinement actifs, les consignes suivantes doivent être respectées avec rigueur :

- Un seul enfant à la fois sur le rocher : attendre que celui-ci soit redescendu avant de faire monter le suivant. Ne pas faire commencer toujours le même en premier mais établir un tour de rôle.
- Laisser l'espace au pied du rocher libre : l'enfant qui se trouve en difficulté doit pouvoir redescendre (quelquefois très vite), voire sauter, sans encombrement.
- L'enfant grimpe sans aide : l'adulte ne le pousse pas et ne le hisse pas mais effectue une parade active. A la montée, l'adulte se place au pied du rocher, derrière l'enfant, les mains proches du bassin, afin d'éviter les chutes sur le dos. Il s'assure également de ce que la descente se déroule dans de bonnes conditions.
- Veiller à ce que les enfants ne sautent pas à la descente : apprendre la désescalade fait partie du jeu. Laisser néanmoins l'enfant libre de descendre de face ou de dos par rapport au rocher. Si nécessaire, parer comme à la montée.
- Avant de passer au rocher suivant, attendre que tous les enfants aient grimpé. Si un rocher présente de trop grandes difficultés (3 tentatives infructueuses pour un même enfant sont un bon critère), passer au rocher suivant.
- Chaque groupe d'enfants démarre le circuit à un numéro différent et le continue de préférence en suivant les numéros dans l'ordre. Arrivé à la fin du circuit, le groupe reprend au n° 1 et poursuit par les numéros qu'il n'a pas escaladés au départ.
- Dans le cas où un rocher du circuit serait pris par un autre groupe, aller plus loin quitte à y revenir ultérieurement, afin d'éviter une trop longue attente pour les enfants.

Pour le reste, une grande liberté doit être laissée aux enfants dans la recherche de leurs mouvements. Ils trouvent la plupart du temps par eux-mêmes la solution la meilleure pour monter ou descendre un rocher, si la difficulté de celui-ci est adaptée à leurs possibilités.

Par contre, les encouragements seront d'emblée les bienvenus pour les plus timorés.

Merci beaucoup pour votre aide et bonne « grimpe » à tous.